

2014 DDEES 1078 Subvention (5.900 euros) à la nouvelle association Rendez-Vous Marsoulan (NARM) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (12e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerçants et les artisans se mobilisent pour illuminer leurs rues, décorer leurs vitrines, animer leur quartier.

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants, sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de proximité et valorisant ainsi les différents quartiers commerçants de la Ville en les rendant particulièrement conviviaux et attractifs.

Guirlandes lumineuses, plafonds d'étoiles, cercles de lumière, projections scintillantes..., ce sont ainsi plus de 150 rues et places qui s'illuminent grâce aux efforts des commerçants tout en prenant en considération des préoccupations de développement durable, d'économie d'énergie et d'innovation.

La nouvelle association Rendez-Vous Marsoulan a mis en lumière la rue Marsoulan et la rue du Rendez-Vous lors des fêtes de fin d'année.

Dans ce contexte et en accord avec la mairie d'arrondissement, je vous propose d'attribuer à la nouvelle association Rendez-Vous Marsoulan (NARM) située 2, rue du Rendez-Vous (12e), une subvention de 5.900 euros.

La Maire de Paris

Direction du Développement Economique de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur

2014 DDEES 1078 Subvention (5.900 euros) à la nouvelle association Rendez-Vous Marsoulan (NARM) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (12e).

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la nouvelle association Rendez-Vous Marsoulan (NARM) (12e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013 ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.900 euros est attribuée à la nouvelle association Rendez-Vous Marsoulan (NARM) située 2, rue du Rendez-Vous à Paris 12e (131121 - 2014_02764) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 21.000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 5.900 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).